

## PERMIS DE BRÛLER

N'oubliez pas d'obtenir un permis de la municipalité avant de brûler, exigible et applicable toute l'année. SVP notez que le brûlage d'herbe est interdit en tout temps.



## RECYCLAGE

Veulez noter que le recyclage porte a porte a lieu chaque jeudi pour la période de mai à la fin septembre.



Veuillez consulter le site Internet de la municipalité pour un rappel des matériaux acceptés.



## ÉCO-CENTRE MUNICIPAL

Éco-centre situé sur la Route 219 Nord (l'ancien dépotoir) sera ouvert aux résidants du Canton :

**Samedi le 5 mai - 9h00 à 12h00**

Pour obtenir la liste des matériaux acceptés veuillez contacter le bureau municipal ou consulter notre site internet .

## UN MOT DE L'INSPECTRICE

### RAPPEL IMPORTANT

N'oubliez pas de faire parvenir à la municipalité une copie de la facture de votre vidange septique d'ici le 1<sup>er</sup> octobre .



Règlement municipal no. 307

### PERMIS ET CERTIFICAT

VOUS AVEZ DES PROJETS POUR 2018 ? N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ!

Un permis de construction, de lotissement et/ou certificat d'autorisation et requis pour plusieurs projets affectant votre propriété.

Il est important de vérifier auprès de la municipalité, la conformité de votre projet. Avant de nous consulter, pour évaluer la viabilité de vos projets, venez chercher un formulaire de demande de permis ou simplement l'imprimer à partir de notre site internet.

*Un délai d'au plus trente (30) jours peut-être nécessaires pour l'émission d'un permis ou certificat.*

## TAXES MUNICIPALE 2018

Notez bien que le *premier versement* des taxes municipales était dû le 4 avril.

## APPORT VOLONTAIRE

Le centre de recyclage municipal situé au 636, Route 219 sera ouvert aux citoyens pour le premier apport volontaire de l'année. Apportez les peintures, huiles, pneus, batteries, les déchets électroniques, lampes et tubes fluorescents



**Samedi le 26 mai - 8 h à 12 h**

Pour obtenir la liste des matériaux acceptés et non acceptés, veuillez contacter le bureau municipal ou consulter notre site internet (Services municipaux > Centre de recyclage)

## ARPE-QUÉBEC

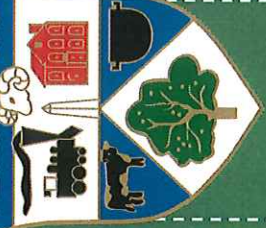


Tous les produits électroniques recueillis lors de la collecte seront pris en charge par l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE-Québec), puis acheminés chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique. Pour la liste complète des produits acceptés, visitez [recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-faire/quoi-recycler/](http://recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-faire/quoi-recycler/).

# INFORMATIONS AUX CITOYENS

Avril 2018

HEMMINGFORD



Bulletin 2—Conseil de la Municipalité du Canton de Hemmingford

[hemmingford.ca/canton](http://hemmingford.ca/canton)



LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD

505 Frontière road, Bureau 3 Hemmingford, QC J0L 1H0

(450) 247-2050 (450) 247-3283

canton.township@hemmingford.ca

[www.hemmingford.ca/canton](http://www.hemmingford.ca/canton)